

## ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

### ARRÊTE 17-18

Madame le Maire de Mutigny,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,  
Sur la demande de l'entreprise ALTERO TRAVAUX PUBLICS de Torvilliers (10),  
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux d'aménagement hydraulique du vignoble avec l'ASA de Mareuil sur Ay,

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

En raison des travaux d'aménagement hydraulique du vignoble avec l'ASA de Mareuil sur Ay, par l'entreprise ALTERO TRAVAUX PUBLICS, la circulation et le stationnement seront interdits à compter du 9 Juillet 2018 et ce pour 10 jours soit jusqu'au 19 Juillet 2018 inclus.

#### Article 2:

Cette réglementation s'applique uniquement sur le chemin rural d'Ay à Mutigny, appelé couramment « Chemin de Clos »

#### Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Madame le Sous-préfet, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 9 Juillet 2018

Le Maire

Marie-Claude REMY